



05.06.2009

LA BIENNALE DE VENISE CENSURE UN ARTISTE AU NOM DE L'ORDRE MORAL

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création de la LDH

Censurer. Penser à la place de. A la place de l'artiste, irresponsable, de l'œuvre, irrespectueuse, et du public, inapte à juger par lui-même. Et un dernier témoin : le « non » infligé aux « cent sexes d'artistes » de Charlier par la Biennale de Venise et la Ville, véritable camouflet à l'histoire de l'art. Censurer. Reprendre, critiquer, dit un vieux dictionnaire optimiste. Il faut donc aller voir le deuxième sens qu'il propose. Censurer, infliger, sanctionner d'une peine. Laquelle ? Le dictionnaire ne dit rien de plus. Alors je poursuis. Celle de ne pas être vu, lu, entendu. Censurer, se comporter de façon autoritaire, priver l'œuvre de son public et le public de l'œuvre. Censurer, penser à la place de. A la place de l'artiste, irresponsable, de l'œuvre, irrespectueuse, et du public, inapte à juger par lui-même. Censurer, se considérer comme seul adulte dans un monde d'enfants.

Les bûchers de l'Inquisition ne brûlent plus que dans les âmes malades des nostalgiques. Sûr ? Pas si sûr. Le monde contemporain n'est pas exempt d'intégrismes de tous bords, cette rétraction du religieux sur lui-même, qui pousse à penser pour les autres et à leur imposer leur loi. Que rien ne bouge ! L'intégrisme n'est pas que religieux. Il est une force sourde qui pousse, dans nos démocraties encore neuves, des responsables politiques ou culturels à penser le monde sans aucune tolérance. Le démon est encore là. La censure de Venise en porte la marque.

Ce « non » infligé aux « cent sexes » de Charlier par la Biennale de Venise, et la Ville, est un camouflet à l'histoire de l'art. Les sexes des anges, des statues de la Renaissance et des peintures religieuses n'ont qu'à bien se tenir. Nous voilà revenus aux feuilles de vignes, aux voiles pudiques, et pourquoi pas aux ceintures de chasteté ? La Biennale serait donc devenue le monde de l'art sans sexe. Bon courage. Ce monde n'existe pas plus dans l'art que dans la vraie vie.

Le sens commun de la pudeur pourrait être offensé par les gentils et savants sexes de Charlier, a dit la Ville ? Parlons alors de cette notion qui se sert du droit pour imposer à tous une norme morale. Parlons morale. La pudeur de qui ? La pudeur de quoi ? La pudeur des pauvres n'est-elle pas offensée par les étalages de richesses ? La pudeur des justes n'est-elle pas offensée par l'impunité des bourreaux ? La pudeur des catholiques n'est-elle pas offensée par la négation explicite de la Shoah ? Qui pourrait être choqué par les représentations de Charlier, qui sont à la fois ludiques, pudiques, et intelligentes ? Les bigots incapables de reconnaître

l'artiste dans le dessin de son sexe (rappelons, pour mémoire, le dessin d'un pinceau qui perd une petite goutte, pour le subtil Niele Toroni, ou un petit paquet joliment ficelé qui évoque moins son appareil génital que le travail de Christo) et qui s'arrêteront sur le sexe lui-même ? L'inculture doit-elle tenir lieu de loi pour tous ? S'il fallait interdire toutes les œuvres incomprises, alors les musées seraient vides, surtout ceux des artistes de la Renaissance !

Ce « non » à l'œuvre de Charlier porte sur la charge symbolique de l'œuvre et en reconnaît donc la réussite. Le sexe, ça fait partie de la vie. Et le sexe n'est pas forcément vulgaire ou graveleux ; il peut être savant et joyeux.

La réaction de la communication de la Biennale, qui a cru pouvoir dénier à l'Observatoire de la liberté de création le droit d'utiliser le terme de censure, est bien symptomatique d'une intolérance intégriste. Au « non » s'ajoute l'interdiction d'utiliser le « nom » du « non ». Le retour de l'ordre moral s'accompagne d'une interdiction qu'on le dise pour ce qu'il est. Dans ce fait qui est un méfait, le refus que les œuvres soient montrées, refus évidemment honteux, tente de cacher l'arbre de ses raisons, petites craintes pudibondes et vision autoritaire et réductrice du monde, derrière un petit doigt : les œuvres de Charlier n'auraient « pas convaincu ». Mais si, bien sûr, elles ont convaincu. Si elles n'avaient pas été réussies, on l'aurait dit plus vite et sans tergiverser, sans invoquer le « sens commun de la pudeur » et jusqu'à la pudeur des artistes représentés par Charlier. Ce qui est du plus haut comique, et d'une grande perversité, comme si les artistes eux-mêmes étaient les censeurs de leurs pairs.

Ce « non » est très inhabituel dans le monde de l'art. Jusque-là, politiques, religieux et associations de défense de l'enfance adressaient aux autorités leurs demandes de censure. On avait l'habitude d'une certaine résistance de l'institution culturelle, investie, défendant ce que l'art a de particulier à dire, avec ses écarts, ses déplacements de points de vue, ses révolutions formelles et ses innovations de sens. Cet écart, que les nouveaux réactionnaires appellent des provocations, est tout simplement vital, dans une société démocratique. Il est l'endroit de rencontre entre la proposition et le public, l'endroit où le jugement critique se forme, s'exerce, se nourrit, se partage, s'argumente. Le côtoiement des œuvres d'art est une école de citoyenneté qui apprend à penser et à échanger. Le jugement de goût forme au jugement politique, en ce qu'il présuppose que chacun peut juger. Jusque là, les grandes institutions culturelles avaient conscience de l'importance démocratique de leur tâche, et assumaient leur rôle de médiation. La Biennale de Venise a donc gravement failli.

Comme le voile transparent qui croit cacher le sexe qu'il recouvre, et qui au contraire le révèle en le désignant à la curiosité de l'imagination, montrant au passage l'obsession du juge, la censure de Venise est un masque, mais un masque bien sombre. Une pudeur impudique. Une injustice.

Paris, le 5 juin 2009

Sont membres de l'Observatoire :

- Acid
- Aica France
- FRAAP, Fédération des Réseaux et Associations des Artistes Plasticiens
- Groupe 25 Images
- Société des Gens de Lettres (SGDL)
- SRF
- UGS